

AXWAY SOFTWARE

Société anonyme au capital de 59 492 338 €.
Siège social : PAE Les Glaisins – Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy France
Direction Générale : Tour Trinity – 1 bis Place de la Défense – 92400 Courbevoie France
433 977 980 R.C.S. Annecy

BROCHURE DE CONVOCATION

Les actionnaires de AXWAY SOFTWARE (ci-après dénommée « AXWAY » ou la « Société ») sont informés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra vendredi 6 décembre 2024 au siège social de la société situé PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré Faucon, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après. Veillez noter qu'aucun café d'accueil et/ou cocktail ne sera proposé lors de l'Assemblée Générale.

Table des matières :

1. Ordre du jour
2. Exposé des motifs et texte des résolutions
3. Présentation de la Société
4. Informations sur les dirigeants
5. Modalités de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
6. Comment compléter le formulaire de vote
7. Demande d'envoi de documents ou de renseignements

1. Ordre du jour

Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2024

1. Changement de dénomination sociale - Modification corrélative de l'article 3 - « Dénomination » - des statuts de la Société
2. Pouvoirs pour les formalités.

2. Exposé des motifs et texte des résolutions

Résolution de changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 - « Dénomination » - des statuts de la Société

Exposé des motifs

Le Groupe a annoncé le 2 septembre 2024 une nouvelle étape dans son développement avec l'acquisition de SBS. Dans une optique d'unification et d'intégration, il vous est proposé par le vote de cette résolution, de modifier la dénomination sociale de la Société actuellement « AXWAY SOFTWARE » par « 74Software ».

Première résolution

Changement de dénomination sociale - Modification corrélative de l'article 3 – « Dénomination » - des statuts de la Société

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 3 « Dénomination » des statuts de la Société comme suit (modification signalée en gras) :

<i>Ancienne rédaction</i>	<i>Nouvelle rédaction</i>
Article 3 – Dénomination La dénomination de la Société est : AXWAY SOFTWARE Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social.	Article 3 – Dénomination La dénomination de la Société est : 74Software Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du montant du capital social.

Pouvoirs pour les formalités

Exposé des motifs

Il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2024 en vue de l'accomplissement des formalités requises et consécutives à ladite Assemblée. Le Conseil considère que les résolutions soumises à votre approbation sont conformes à l'intérêt de la Société et participent au développement de son activité.

Deuxième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

3. Présentation de la Société

En combinant une expérience de plus de 20 ans à des investissements continus, Axway propose un portefeuille de solutions logicielles parmi les plus complets du marché dans l'univers de la gestion des flux de données.

Axway est un acteur de référence sur les marchés du MFT (*Managed File Transfer*), de l'EDI (*Electronic Data Interchange*), de l'APIM (*API Management*) et de l'intégration comptable (*Financial Accounting Hub*), qui permet à 11 000 clients dans le monde de disposer de logiciels et de services sécurisés, essentiels à la gestion et à la simplification de leurs interactions commerciales les plus complexes.

Grâce à l'expertise d'environ 1 500 collaborateurs dans 18 pays, Axway est une entreprise technologique de confiance, leader historique sur ses marchés, qui offre à ses clients des résultats rapides à moindre coût.

En 2023, le chiffre d'affaires d'Axway s'est élevé à 319,0 M€, en hausse de 5,8 % organiquement et de 1,6 % au total. Le résultat opérationnel d'activité s'est une nouvelle fois apprécié pour atteindre 62,8 M€ sur l'année, soit 19,7 % du chiffre d'affaires, contre 14,7 % en 2022.

Au 1^{er} semestre 2024, la performance d'Axway a été en ligne avec ses objectifs. Le chiffre d'affaires d'Axway a atteint 148,7 M€, en croissance organique de 1,9 % et en croissance totale de 2,2 %. Le résultat opérationnel d'activité s'est élevé à 17,1 M€ sur la période, soit 11,5% du chiffre d'affaires.

Le 2 septembre 2024, Axway a annoncé le succès de l'acquisition de SBS (Sopra Banking Software), permettant à la Société de devenir l'un des principaux éditeurs français de logiciels d'entreprise, tout en diversifiant son portefeuille de produits, sa couverture géographique et sa base de clients.

Cette étape majeure dans le développement de l'entreprise a non seulement marqué un changement de dimension, mais également initié un projet d'alliance transformant, dont l'objectif est de créer une valeur substantielle pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le 3^{ème} trimestre 2024 s'est avéré être dynamique pour la nouvelle entité combinée. Les contributions à la performance ayant été positives tant de la part d'Axway que de SBS pour son premier mois au périmètre de consolidation. Le nouvel ensemble a affiché un chiffre d'affaires de 261,1 M€ sur 9 mois, en croissance organique de 7,1 % et de 21,5 % au total.

Fort de cette performance, le Groupe a réaffirmé à la fin octobre ses objectifs annuels pour 2024, projetant un chiffre d'affaires d'environ 460 M€ et une marge opérationnelle d'activité comprise entre 13 % et 17 %.

Au 30 septembre 2024, la trésorerie de l'entreprise s'élevait à 62,1M€ et l'endettement net était de 236,0 M€.

4. Informations sur les dirigeants

Dirigeant	Mandats et fonctions	
	Au sein d'Axway	En dehors d'Axway
<p>Pierre Pasquier : Avec plus de 50 ans d'expérience, il est un acteur majeur des services numériques. Après des débuts chez Bull, il fonde le groupe Sopra en 1968, qu'il développe avec un esprit entrepreneurial tourné vers l'innovation et la satisfaction des grands comptes. Il pilote l'internationalisation de Sopra, son introduction en Bourse en 1990, ainsi que sa fusion stratégique avec Steria en 2014, assurant ainsi l'indépendance de l'entreprise. En 2011, il introduit la filiale Axway Software en Bourse, dont il reste président du Conseil d'administration. Jusqu'en 2012, il est Président-Directeur Général de Sopra, puis conserve la présidence de Sopra GMT, holding de Sopra Steria Group et d'Axway.</p>	<p>Administrateur, Président du Conseil d'administration, Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales.</p>	<p>PDG de Sopra GMT, Président de Sopra Steria, Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria.</p>
<p>Kathleen Clark : Diplômée en lettres de l'Université de Californie (Irvine), elle commence sa carrière dans l'enseignement aux États-Unis avant de rejoindre Sopra en France en 1998. Elle devient Directeur des Relations investisseurs en 2002, consolidant les relations avec des actionnaires internationaux. Acteur clé dans le spin-off d'Axway, elle rejoint son Conseil d'administration en 2011, devenant Vice-Présidente en 2013. En 2015, elle prend la direction des fusions-acquisitions de Sopra Steria, renforçant la complémentarité stratégique du Groupe. Son engagement sur les sujets de gouvernance et sociétaux en fait une figure influente pour Axway et Sopra GMT, dont elle est Directrice Déléguée depuis 2012.</p>	<p>Administratrice, Vice-Présidente du Conseil d'administration.</p>	<p>Représentant de Sopra GMT au Conseil de Sopra Steria, Directrice Déléguée de Sopra GMT, Directrice Développement Corporate de Sopra Steria.</p>
<p>Pierre-Yves Commanay : Membre du Comité Exécutif de Sopra Steria depuis 2009, il est responsable du développement du conseil au Royaume-Uni depuis 2019 et dirige le pôle Europe continentale depuis 2011. Diplômé en gestion et informatique, il rejoint le Groupe en 1991, occupant divers postes, notamment à la tête du pôle R&D d'une entité Software et comme Directeur Général de Sopra UK de 2009 à 2012. Il a également contribué à la création de la plate-forme off-shore en Inde en tant que Directeur Industriel de Sopra Group India Pvt Ltd.</p>	<p>Administrateur.</p>	<p>Administrateur de Sopra GMT.</p>
<p>Nicole Claude Duplessix : Experte en IT, elle commence sa carrière chez ADP GSI, premier éditeur de software HR en France, avant de rejoindre Sopra Steria. Elle se spécialise dans le consulting HR et la gestion des relations clients pour de grands comptes dans divers secteurs. De 2012 à 2019, elle est mandatée par la Direction Générale pour sécuriser des projets critiques et intégrer de nouvelles acquisitions du groupe. Grâce à son expérience au sein du groupe Sopra Steria, elle renforce le Conseil d'administration d'Axway autour des sujets d'investissements et de croissance externe, d'éthique et de gestion des Ressources Humaines.</p>	<p>Administratrice.</p>	
<p>Emma Fernandez : Ingénieure en télécommunications diplômée de l'Université polytechnique de Madrid et titulaire d'un MBA d'IE, elle possède plus de 25 ans d'expérience en tant que cadre dirigeante dans les technologies, notamment en ICT, sécurité, défense et transports. Chez Indra, elle a supervisé des domaines clés : stratégie, innovation, développement de nouvelles offres, management des talents, communication, affaires publiques, gouvernance, responsabilité sociale et fusions-acquisitions. Elle accompagne aujourd'hui des entreprises et start-ups IT, les conseillant dans leur croissance et développement stratégique.</p>	<p>Administratrice.</p>	<p>Administratrice de Metrovacesa, Administratrice de Effect Consultoria y Soluciones Digitales SL, Administratrice de Openbank SA, Administratrice de Santander Consumer Finance, Administratrice de ODS, Administratrice de Iskay Pet SL.</p>
<p>Michael Gollner : Titulaire d'un MA en Études internationales de l'Université de Pennsylvanie et d'un MBA de Wharton, il débute sa carrière en banque d'investissement, travaillant notamment chez Goldman Sachs et Lehman Brothers. En 1999, il rejoint Citigroup Venture Capital (devenu Court Square Capital) en tant que Directeur Général Europe, puis fonde Operating Capital Partners en 2008 à Londres, accompagnant des entreprises dans les secteurs de la technologie, des médias et du câble. Il a également fondé Madison Sports Group en 2013 et a été actionnaire de Levelset. Sa carrière reflète une expertise en finance combinée à un fort engagement opérationnel.</p>	<p>Censeur.</p>	<p>Administrateur de Sopra Steria.</p>

<p>Dominique Illien : Diplômé de l'ESCP et Expert-Comptable, il commence sa carrière en tant qu'informaticien puis crée l'activité d'audit informatique chez Deloitte. Avec une expérience internationale dans les technologies de l'information, il occupe des postes de direction chez Cap Gemini, cofonde Atos où il est Directeur Général jusqu'en 2007, puis devient Directeur Général de Sopra jusqu'en 2010. Il préside ensuite le Directoire du groupe Lefebvre-Sarrut, développant les services numériques en abonnement. Aujourd'hui, il travaille comme consultant indépendant.</p>	Administrateur.	Membre du Conseil de Surveillance de 21 Invest SA, Membre de l'Advisory Board de Rocket Lawyer Inc, Membre du comité stratégique de Sismo, Membre du comité stratégique d'Orlade, Président de DBIConsulting.
<p>Yann Metz-Pasquier : Diplômé de l'Université Catholique de Lyon (ESDES) et de Harvard Business School, il co-fonde en 2013 la plateforme de marketing d'influence Upfluence, où il est Chief Financial Officer jusqu'en 2016 et reste administrateur. En 2018, il rejoint Sopra Banking Software pour diriger le développement en Amérique du Nord, puis devient Chief Marketing Officer jusqu'en 2022. Depuis 2021, il est Directeur Général de la business unit Digital Banking de Sopra Banking Software et supervise le Corporate Venture Capital chez Sopra Steria, contribuant à un écosystème numérique innovant en Europe.</p>	Administrateur.	Administrateur de Sopra GMT, Administrateur de Upfluence, Board Observer d'Algoan.
<p>Olivier Placca : Expert en technologie et innovation avec plus de 30 ans d'expérience, il est reconnu pour sa maîtrise des plateformes Cloud/SaaS et des technologies avancées comme les APIs, l'IA, le Machine Learning et le Big Data. Co-fondateur et ancien PDG de Tinubu Square S.A., il a transformé cette start-up en leader international des solutions SaaS B2B pour l'assurance-crédit, avec une forte croissance des revenus récurrents. Il a également occupé des postes de direction chez Experian et SG2, où il a mené des transformations dans la banque et l'assurance. Olivier est diplômé en informatique de gestion et a suivi des programmes exécutifs à Stanford et l'INSEAD.</p>	Administrateur.	Administrateur de Tinubu Square, Président d'OP Advisory.
<p>Patrick Renouvin : Diplômé du CNAM en informatique et gestion, il commence sa carrière en 1981 chez G-CAM. En 1986, il devient consultant chez Andersen Consulting, puis rejoint Bossard Consultant en 1991, où il pilote des projets informatiques pour les collectivités locales et institutions financières. En 1999, il est directeur général adjoint au Crédit du Nord, puis en 2008, il supervise les opérations de la Société Générale à l'international. En 2012, il dirige les systèmes d'information de La Banque Postale, contribuant à sa transformation opérationnelle. En 2019, il devient directeur général délégué chez Dexia, chargé de l'externalisation des back-offices, et depuis 2023, il est Senior Advisor pour des projets de transformation digitale.</p>	Administrateur.	Président de P-Renouvin Conseil.
<p>Marie-Hélène Rigal : Docteur ès mathématiques et titulaire d'un DEA de physique théorique, elle possède une solide expérience dans l'enseignement supérieur, la recherche et le secteur public, alliant une approche stratégique et opérationnelle. Elle débute sa carrière en tant qu'enseignant-chercheur à l'Université de Montpellier et à l'École normale supérieure de Lyon, avant de se tourner vers l'audit financier en 1998, travaillant avec de grands comptes. Elle devient ensuite consultante associée chez Ask-Partners et conseillère du Président à l'École Normale Supérieure de Lyon. Depuis 2009, elle accompagne des entreprises dans leur transition vers de nouveaux modèles.</p>	Administratrice.	Administratrice de Sopra Steria, Administratrice et Vice-Présidente de Chapter Zero.
<p>Patrick Donovan : CEO d'Axway depuis le 6 avril 2018, il a rejoint la Société en 2007 en qualité de Chief Financial Officer, où il a contribué à renforcer les capacités financières et stratégiques de la Société. Il a également été Vice-Président des Finances chez Icrossing et Directeur des Finances chez Quality Care Solutions. Diplômé d'un MBA en finance de l'Université du Colorado, son expertise est principalement axée sur la gestion des finances et le développement stratégique.</p>	Directeur Général, Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales.	
<p>Eric Bierry : Directeur Général Délégué d'Axway depuis septembre 2024 et Directeur Général de SBS depuis 2021, il est un ancien membre du Comité Exécutif de Sopra Steria qu'il a rejoint en 2011 pour développer ses activités en Europe. Avant cela, il a été Vice-Président et membre du Board de Polaris Software de 2008 à 2011. Sa carrière a débuté chez Capgemini en 1996, suivie de postes chez Transiciel et LogicaCMG, totalisant plus de 27 ans d'expérience dans les technologies de l'information. Diplômé de l'ENSIIE, il a également conseillé des banques et institutions financières sur leurs projets de transformation digitale.</p>	Directeur Général Délégué, Directeur Général de SBS, Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales.	Board observer de Vero Technology.

5. Modalités de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Dispositions générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions. Veillez noter qu'aucun café d'accueil et/ou cocktail ne sera proposé lors de l'Assemblée Générale.

Formalités préalables

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mercredi 4 décembre 2024, zéro heure (heure de Paris) :

- ⇒ Soit en ayant leurs actions détenues dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, Société Générale Securities Services (ce qui n'oblige pas à fournir une attestation),
- ⇒ Soit en ayant leurs actions détenues dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité qui devra lui délivrer une attestation constatant la propriété de ses titres à faire parvenir à Société Générale Securities Services, centralisateur de l'Assemblée Générale, à l'adresse suivante : Société Générale Securities Services – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, France.

Conformément aux statuts d'Axway, il est rappelé qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale :

1. Soit en demandant une carte d'admission pour y assister personnellement,
2. Soit en votant par correspondance,
3. Soit en donnant pouvoir au Président ou à toute personne physique ou morale, au choix des actionnaires dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Axway Software offre à ses actionnaires, la faculté de réaliser ces démarches par internet via la plateforme Votaccess.

1. **Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale** pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- ⇒ **Pour l'actionnaire au nominatif** : demander une carte d'admission par courrier postal à l'aide de l'enveloppe prépayée jointe à la convocation et du formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, ou en se connectant au site internet www.sharinbox.societegenerale.com avec ses identifiants habituels (la carte d'admission sera alors mise à disposition de l'actionnaire, sous format électronique imprimable ou par courrier postal), ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation recevra la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique par courrier postal, sauf s'il a demandé à être convoqué par voie électronique ;

- ⇒ **Pour l'actionnaire au porteur** : se connecter au portail internet de son teneur de compte titres pour accéder à la plateforme Votaccess puis suivre la procédure indiquée à l'écran pour éditer une carte d'admission, ou demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Dans ce dernier cas, s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le mercredi 4 décembre 2024 (J-2), il devra demander à son teneur de compte titres de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mercredi 4 décembre 2024, zéro heure, heure de Paris, pour être admis à l'Assemblée.

Tous les actionnaires devront être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que l'attestation de participation est un moyen exceptionnel de participation d'un actionnaire, réservé aux cas de perte ou de non-réception de la carte d'admission. L'actionnaire n'est pas exempté de l'obligation de retourner le formulaire de participation dûment complété. Ainsi, seules les attestations de participation établies dans les règles définies par le Code du commerce, soit émises au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mercredi 4 décembre, zéro heure, heure de Paris, seront acceptées le jour de l'Assemblée générale.

2. **Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou par internet**, ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou à un autre

actionnaire, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106-I et L. 22-10-39 du Code de Commerce, pourront :

- ⇒ **Pour l'actionnaire au nominatif** : Renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration adressé avec la convocation à l'aide de l'enveloppe prépayée jointe, ou voter par voie électronique, en se connectant, au site internet www.sharinbox.societegenerale.com ;
- ⇒ **Pour l'actionnaire au porteur** : Demander le formulaire par lettre adressée à l'intermédiaire auprès duquel les titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Cette lettre devra être parvenue au Service des Assemblées de Société Générale, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion, soit le samedi 30 novembre 2024.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé à l'intermédiaire financier qui se chargera de le faire parvenir à Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, France.

Ou par voie électronique, en se connectant, avec ses identifiants habituels au portail internet de son teneur de compte titres pour accéder à la plateforme Votaccess selon les modalités décrites ci-après et au plus tard le jeudi 5 décembre 2024 à 15 heures.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par Société Générale Securities Services au plus tard trois (3) jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le mardi 3 décembre 2024. Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après cette date ne sera pris en compte.

3. **L'actionnaire souhaitant se faire représenter** doit transmettre ses instructions à l'émetteur ou son mandataire, le centralisateur Société Générale, à l'aide du formulaire universel en indiquant précisément ses coordonnées complètes ainsi que celles de son mandataire (nom, prénom et adresse). En effet, tout mandat doit avoir été préalablement enregistré afin d'être recevable, trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit, le mardi 3 décembre 2024 au plus tard. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du conseil d'administration.

La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation. L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être effectuée par écrit et selon les modalités précisées ci-dessus. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire devra demander à Société Générale (s'il est actionnaire au nominatif) ou à son intermédiaire habilité (s'il est actionnaire au porteur) de lui envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration, qu'il devra retourner, en y portant la mention « Changement de mandataire » à Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, France, trois (3) jours calendaires au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le mardi 3 décembre 2024.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Pour les actionnaires au nominatif, en se connectant sur le site internet www.sharinbox.societegenerale.com avec ses identifiants habituels. Si un actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou mot de passe, il peut suivre les indications données à l'écran pour les obtenir ;

Pour les actionnaires au porteur : soit en se connectant sur le portail internet de leur teneur de compte titres pour accéder au site Votaccess si l'intermédiaire y est connecté, soit par courriel, en envoyant un courriel à leur intermédiaire financier. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire habilité d'envoyer une confirmation écrite à Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, France.

Afin que les conclusions ou révocations de mandats notifiés par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 5 décembre 2024, à 15 heures (heure de Paris).

En application de ce qui précède, les mandats ne seront pas acceptés le jour de l'Assemblée.

Modalités du vote par internet

L'actionnaire au nominatif se connectera au site internet www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant son code d'accès, nécessaire pour l'activation de son compte Sharinbox. L'actionnaire retrouvera sur la page d'accueil Sharinbox toutes les informations pour être accompagné dans cette démarche. Si l'actionnaire a déjà activé son compte avec son adresse électronique définie comme identifiant, son code d'accès n'est pas nécessaire et il utilise cette adresse électronique pour se connecter.

Il utilise le mot de passe déjà en sa possession ou suit la procédure indiquée sur sa page d'authentification afin d'en obtenir un. Si cela n'est pas fait, l'actionnaire active son compte pour bénéficier de la nouvelle version d'authentification. En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, il suit la démarche proposée en ligne sur sa page d'authentification.

L'actionnaire devra ensuite suivre les instructions dans son espace personnel en cliquant sur le bouton « Répondre » de l'encart « Assemblées générales » de la page d'accueil puis sur « Participer » pour accéder au site de vote.

L'actionnaire au porteur se connectera, avec ses identifiants habituels au portail internet de son teneur de compte titres pour accéder au site internet Votaccess et suivra la procédure indiquée.

La plateforme Votaccess sera ouverte du lundi 18 novembre 2024 à 9 heures, au jeudi 5 décembre 2024 à 15 heures, heure de Paris. Axway recommande à ses actionnaires d'anticiper tant que possible leurs démarches pour faire valoir leurs droits dans les meilleurs délais.

Cession par les actionnaires de leurs actions avant l'Assemblée Générale

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée Générale. Cependant, si le transfert intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mercredi 4 décembre 2024 zéro heure (heure de Paris), l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession à Société Générale et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote. Aucun transfert d'actions réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit après le mercredi 4 décembre 2024 zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

Avant l'Assemblée, tout actionnaire a la faculté de poser des questions au Conseil d'administration par écrit. Pour être recevables, les questions devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration ou par voie de communication électronique à l'adresse électronique suivante : assembleegenerale@axway.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le lundi 2 décembre 2024. Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions posées par écrit, et les réponses qui y auront été apportées seront lues au cours de l'Assemblée et publiées, dès que possible, sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée de la page suivante : <https://investors.axway.com/fr/actionnaires-et-investisseurs/assemblee-generale>.

Pendant l'Assemblée, les actionnaires présents pourront poser des questions en séance.

Documents et informations mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles au siège social de la Société, PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, et pour les documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, sur le site internet de la Société, rubrique Assemblées Générales <https://investors.axway.com/fr/actionnaires-et-investisseurs/assemblee-generale>, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 15 novembre 2024.

Demande d'envoi de documents ou de renseignements

Les actionnaires peuvent demander l'envoi de documents afférents à l'Assemblée Générale à l'aide du formulaire présent dans la brochure de convocation.

Retransmission audiovisuelle

L'Assemblée fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible via le lien suivant : https://channel.royalcast.com/landingpage/axway/20241206_1/

Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

6. Comment compléter le formulaire de vote

VOUS DÉSIREZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
Cochez cette case

ATTENTION

Le formulaire joint à la brochure de convocation doit parvenir, au plus tard 3 jours avant l'assemblée, soit le 3 décembre 2024, à la banque centralisatrice (Société Générale), via l'enveloppe réponse prépayée prévue à cet effet.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRES AU PORTEUR :
Vous devez faire établir une attestation de participation par votre teneur de compte qui la joindra à ce formulaire

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form*

■ JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form



Société Anonyme au capital de 59 492 338 €
433 977 980 R.C.S. Annecy

Siège social
3 rue du Pré Faucon - PAE Les Glaisins – Annecy-le-Vieux
74940 Annecy
Direction Générale
Tour Trinity 1 Bis Place de la Défense 92400 Courbevoie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 6 décembre 2024 à 10h00

Extraordinary General Meeting
December 6, 2024 at 10.00 am

PAE Les Glaisins
3 rue du Pré Faucon
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account
Vote simple / Single vote
Vote double / Double vote
Nominatif Registered
Porteur Bearer
Nombre d'actions / Number of shares
Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST <small>Cf. au verso (2) - See reverse (2)</small>											Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. <small>On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.</small>		JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <small>Cf. au verso (3)</small>		JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée <small>I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting</small>	
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.											A Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>		I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING <small>See reverse (3)</small>		M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name	
Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : <small>In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:</small>											B Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>		ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque. CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.		VÉRIFIEZ QUE TOUTES LES INFORMATIONS SONT EXACTES	
- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. // I appoint the Chairman of the general meeting											C Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					
- Je m'abstiens. // I abstain from voting											D Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>		Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1) <small>Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)</small>		SIGNEZ ET DATEZ VOTRE FORMULAIRE	
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf											E Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					
Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : <small>To be considered, this completed form must be returned no later than:</small> sur 1 ^{ère} convocation / on 1st notification : 03 décembre 2024 / December 03, 2024 sur 2 ^{ème} convocation / on 2nd notification : _____ à la banque / to the bank											F Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>		Date & Signature			
* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pour le Président de l'Assemblée Générale. <small>If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies to a proxy to the Chairman of the Meeting.</small>											G Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					
											H Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					
											I Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					
											J Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					
											K Oui / Yes <input type="checkbox"/> Non / No <input type="checkbox"/> Abs. <input type="checkbox"/>					

VOUS DÉSIREZ VOTER PAR CORRESPONDANCE :
Cochez cette case

VOUS DÉSIREZ DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT :
Cochez cette case

VOUS DÉSIREZ DONNER POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE :
Cochez cette case

7. Demande d'envoi de documents ou de renseignements

Conformément à l'article R 225-88 du code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant le formulaire ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 dudit code de commerce.

Formulaire à adresser

PAR COURRIER

OU

PAR E-MAIL

Axway Software

À l'attention des Relations Investisseurs

Tour Trinity 1 Bis Place de La Défense

92400 Courbevoie France

assembleegenerale@axway.com

Je soussigné(e) (tous les champs sont obligatoires)

Mme Mlle M. (cocher la case)

Nom :

Prénom(s) :

N° : Rue :

Code postal : Ville :

Pays :

En tant que propriétaire ⁽¹⁾ de : actions détenues chez Axway Software, je demande l'envoi à l'adresse ci-dessous des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et 83 du code de commerce concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire 2024, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

J'indique ci-dessous mon adresse e-mail (à remplir en lettres majuscules)

..... @

sous la forme nominative sous la forme au porteur

Fait à : le : 2024

Signature

Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif peuvent obtenir de la Société par lettre simple l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

⁽¹⁾ Joindre le justificatif de la qualité d'actionnaire des titres d'Axway Software